

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 8

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE SIX MAI

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 29/04/2019

Présents : VALOIS Christophe, ROUSSIN Jean-Marie, ROUSSIN Françoise, EYDOUX
Guy, SERVES Paul.

Excusés : SERRES Olivier (a donné pouvoir à ROUSSIN Jean-Marie), LAMBEAUX Brice
(a donné pouvoir à VALOIS Christophe).

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du compte-rendu du CM du 9 avril 2019 approuvé.

COMMISSAIRE ENQUETEUR : INDEMNITES

Les indemnités du commissaire enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique liée à la
carte communale, sont de 1986.48€.

ELECTIONS EUROPEENNES : COMMISSION ET PERMANENCE

Madame le Maire relate la réunion de la commission de contrôle qui s'est tenue le 3 mai
dernier, validant les 26 inscriptions et les 28 radiations ainsi que les listes électorales
(principales et complémentaires). Le tableau des permanences est établi.

PROGRAMME VOIRIE : CALENDRIER

Les travaux sont prévus vers la mi-mai. Egalement, un devis va être demandé pour la
mise de place de miroirs routiers sur 2 carrefours jugés difficiles.

TRAVAUX BÂTIMENTS : EN COURS

Les travaux des toilettes publiques sont terminés. Le Maire déplore le manque de
civisme dans l'utilisation de ces toilettes (notamment au matin du vide-greniers). Si cela
venait à se renouveler, des moyens de contrôle pourraient être mis en place à l'entrée du
bâtiment.

Concernant la salle associative à Urdy : attente de la pose du revêtement de sol (fourni à
titre gracieux par Gerflor) et restent à poser les réversibles et les sanitaires. En espérant la
fin des travaux au plus tard à la fin du mois.

QUESTIONS DIVERSES

Association Canal des Moulins : cette association s'est créée dans le but de cadrer les moyens mis en place pour l'entretien du canal, notamment financier pour l'appel des cotisations et dans l'établissement de droit d'eau. La commune est concernée en tant que riveraine de ce canal.

Ecole/Cantine : Toutes les informations liées aux différents prestataires ont été données aux délégués de parents d'élèves de façon à pouvoir informer au mieux les parents (type de cuisine, qualité, prix) et faire un choix au plus tard lors du 3^e Conseil d'école.

Fête votive : pour informer au plus tôt que la route d'Urduy sera fermée à la circulation des véhicules le dimanche 21 juillet de 14h à minuit (avec mise en place d'une déviation) pour respecter le périmètre de sécurité autour du dispositif mis en place pour le feu d'artifices.

Séance levée à 21h10.